RCS : LA ROCHE SUR YON
Code greffe : 8501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHE SUR YON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 00023
Numéro SIREN : 817 617 616
Nom ou dénomination : AB2G

Ce dépôt a été enregistré le 18/01/2021 sous le numéro de dépôt 460

AB2G
Société À Responsabilité Limitée au capital de 2.000 Euros
Siège Social : La Tignognière
85340 AUBIGNY-LES-CLOUZEAUX
817 617 616 R.C.S. LA ROCHE SUR YON

⚜

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2020

Le 30 septembre 2020 à 19 heures, les associés se sont réunis en Assemblée générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation régulière faite par la gérance.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Bruno GUIGNARD, cogérant et associé.

Sont présents à l'assemblée :

- **Monsieur Alain GAUDIN**
Propriétaire de..... **75 parts**

- **Monsieur Bruno GUIGNARD**
Propriétaire de **125 parts**

L'Assemblée réunit ainsi DEUX (2) associés représentant 200 parts sociales, soit la totalité du capital social.

Le président dépose sur le bureau de l'Assemblée et met à la disposition des associés :

- un exemplaire des statuts de la société,
- le rapport de la gérance,
- le texte du projet de résolution,
- le projet de cession de parts sociales;
- les justificatifs de la convocation de l'Assemblée.

Les membres de l'assemblée déclarent qu'ils ont eu connaissance de ces documents et qu'ils ont pu les consulter, avant l'assemblée et dans les délais réglementaires.

Le président rappelle alors l'ordre du jour :

- Démission de Monsieur Alain GAUDIN de ses fonctions de cogérant ;
- Pouvoirs à conférer au gérant et pouvoirs pour formalités.

Après avoir donné lecture du rapport de la gérance, il déclare la discussion ouverte.

BG AG

Après échange de vues, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes, figurant à l'ordre du jour :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée générale prend acte, en tant que de besoin, de la démission de Monsieur Alain GAUDIN de ses fonctions de cogérant de la Société, à compter du 30 septembre 2020 (Minuit), de manière inconditionnelle et sans indemnité aucune, et décide de ne pas pourvoir à son remplacement, Monsieur Bruno GUIGNARD restant seul gérant.

L'assemblée générale consent, d'autre part, quitus entier et sans réserve du mandat de Monsieur Alain GAUDIN, cogérant démissionnaire, pour la période allant du 1er janvier 2020 au 30 septembre 2020 (Minuit).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

La collectivité des associés confère tous pouvoirs à Monsieur Bruno GUIGNARD, gérant et associé, avec faculté de déléguer lesdits pouvoirs à toute personne de son choix, afin qu'elle signe tous actes et pièces au nom de la société, fasse les formalités nécessitées par la résolution qui précède, et fasse en général ce qui sera nécessaire ou même simplement utile aux fins ci-dessus.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 19 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par tous les associés présents, après lecture.

Monsieur Alain GAUDIN
« *Bon pour démission de mes fonctions de cogérant à compter du 30 septembre 2020 (Minuit)* »

Bon pour démission de mes fonctions de cogérant à compter du 30 septembre 2020 (minuit)

Monsieur Bruno GUIGNARD

BG - AG